



ÉVOLUTION DES MISSIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

► Propositions du Conseil
de développement

janvier 2008

Conseil de développement de Nantes Métropole
Tour Bretagne – 44047 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 49 36 – Fax 02 40 99 48 56
www.nantes-citoyennete.com
conseil-de-developpement@orange.fr

Nantes Métropole – AURAN

Évolution des missions du Conseil PROPOSITIONS

JANVIER 2008

PRÉAMBULE


L'Agglomération nantaise a une longue expérience, tant en matière de "participation de proximité" (conseils de quartiers) que de "participation prospective" (conseil de développement). Si on y ajoute toutes les expériences conduites dans les 24 communes, il y a une palette d'initiatives desquelles on peut tirer des enseignements utiles pour l'avenir. Toutes ces expériences sont constitutives d'une culture territoriale participant à l'appropriation par les réseaux d'acteurs sociaux de nouveaux bassins de vie et à leur mise en avant dans les réflexions sur l'aménagement du territoire.

Le bilan de ces expériences est positif, mais elles doivent être renouvelées pour s'adapter et entretenir une dynamique originale de vie démocratique dans le territoire.

LES CONSTATS D'AUJOURD'HUI

- ▶ Le territoire de gestion de la proximité n'est plus seulement celui de la commune mais aussi celui de la Communauté urbaine. La mise en oeuvre des pôles de proximité de la Communauté urbaine interroge les dispositifs communaux. La vie quotidienne des habitants dépend de plus en plus de l'échelon intercommunal.
- ▶ Dans le même temps le bassin de vie global s'élargit et une nouvelle métropole prend forme, épousant les contours flous d'une aire urbaine* qui grandit au fil du temps sans gouvernance identifiée. Les travaux de l'AURAN ont mis en évidence cette situation : Qu'est-ce qu'un nantais aujourd'hui ?

(*) Définition de l'Insee d'une aire urbaine : "un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci".

- 
- ▶ Les appartenances territoriales sont multiples. Les territoires ne sont plus urbains ou ruraux que par le paysage. Chacun appartient à plusieurs espaces selon qu'il travaille, se forme ou se distrait. Les habitants façonnent un territoire dans lequel comportements sociaux et modes de vie sont les déterminants d'un nouveau "vivre ensemble".

 - ▶ Les procédures de concertation doivent être réinventées. Les pratiques actuelles liées aux dispositifs légaux aboutissent souvent à des impasses et à des échecs en terme de participation des habitants. Il faut créer du dialogue utile sur les projets, du plus petit au plus grand, en capitalisant sur les succès déjà obtenus dans le cadre des expériences participatives existantes.

 - ▶ La demande sociale est profondément renouvelée. La citoyenneté est transformée tant par le niveau de formation que par la consommation médiatique et l'usage des technologies de l'information. Certaines couches de la population (pas toujours les plus défavorisées) s'éloignent de la vie collective tandis que d'autres élèvent leur niveau d'exigence et demandent une participation accrue aux choix de la décision publique. Les modèles classiques ne sont plus intégrés par les jeunes générations.

La participation proposée aux citoyens doit tenir compte de ces évolutions. Les territoires vécus par les habitants ne sont pas toujours ceux des décideurs responsables d'un territoire prescrit. Il faut aujourd'hui organiser des réflexions aux échelons qui sont ceux de la vie des habitants et de leurs activités. C'est dans ce nouveau contexte que la vie démocratique doit être renouvelée.

La Communauté urbaine : une nouvelle échelle de proximité ?

La Communauté urbaine a fait le choix, innovant en 2001, de déconcentrer ses services dans 10 pôles de proximité. Cette initiative, bien accueillie par les habitants, doit se prolonger en termes de participation citoyenne. Les conseils de quartier communaux existants ont vocation à évoluer et se renouveler en intégrant cette nouvelle donne.

En fonction des particularités locales et de l'état des compétences communales et intercommunales, une articulation adaptée est à mettre en place en lien avec les communes. Cette évolution de l'organisation communautaire de la gestion de la proximité permettrait d'ailleurs de développer de nouveaux outils modernisés : panel de citoyens, budgets participatifs locaux.



Le “Grand Nantes” : l’échelle de la prospective territoriale

L'attraction de la métropole nantaise et son bassin de vie dépasse aujourd'hui très largement les frontières du périmètre administratif de la Communauté urbaine et de ses 24 communes. L'aire urbaine s'étendait au recensement de 1999 à 82 communes. D'après les travaux actuels de l'Agence d'urbanisme, cette aire urbaine dépasserait aujourd'hui très largement les 100 communes.

Par ailleurs, l'élaboration du SCOT Nantes-St Nazaire a permis de construire un nouveau dialogue avec les intercommunalités de Cœur d'estuaire, Loire et Sillon, Erdre et Gesvres et CARE-NE. Les Conseils de développement ont joué un rôle important dans l'animation du débat public sur cette démarche. Ce dialogue territorial prend forme aussi dans l'élaboration du SCOT du Pays de Retz, dont est chargée l'AURAN et dans celle des autres SCOT de l'aire urbaine.


Une nouvelle Ville se dessine et la question de la gouvernance de ce territoire en devenir est posée. C'est le “Grand Nantes” qui constitue aujourd'hui le nouvel horizon de la vie et de l'activité des habitants.

Dans ce contexte, il est nécessaire de développer une capacité à transcender les limites techniques et administratives pour poser les questions territoriales au bon niveau en s'appuyant sur trois grands principes :

- ▶▶ Favoriser l'expression des citoyens à leur échelle de vie

- ▶▶ Aider les élus à mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux territoires vécus

- ▶▶ Faire preuve d'inventivité dans le renouvellement des dispositifs participatifs



Dans cet esprit, le Conseil formule trois grandes propositions :

Proposition 1

Renforcer le Conseil de développement de la Communauté urbaine dans sa composition, ses missions et sa relation avec les élus

Proposition 2

Mettre en oeuvre très rapidement une “Conférence citoyenne du Grand Nantes” qui prendrait la forme dans un premier temps d’une Conférence des Conseils de développement de l’aire urbaine

Proposition 3

Conforter le réseau, déjà initié avec Rennes et Angers, des Conseils de développement des territoires



PROPOSITION 1

Renforcer le Conseil de développement de la Communauté urbaine

► Dans sa composition :

À partir de la liste actuelle des membres et dans le souci de capitaliser sur l'expérience engrangée, il est proposé la composition suivante :

- **100 organismes représentatifs de la vie économique, sociale, institutionnelle, associative, culturelle, sportive de l'ensemble du territoire des 24 communes de la Communauté urbaine**

Cette liste, établie à partir des membres actuels, est à affiner et à enrichir. Chaque organisme désignerait un membre référent mais continuerait de faire participer aux travaux du Conseil autant de membres qu'il le souhaite en fonction des thèmes traités.

Cette méthode de la multi-représentation, déjà appliquée au Conseil existant, a fait ses preuves : meilleure circulation de l'information, renouvellement de la participation, effet réseau... L'objectif reste d'assurer une participation majoritaire de la vie associative de base.

- **70 membres désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Cet appel à candidatures s'effectuerait sur la base des critères suivants :

- engagement collectif
- acteur de la vie de l'Agglomération
- volonté de participer à un travail commun.

Ce collège permettrait aussi de rééquilibrer la composition du Conseil, notamment pour la participation des jeunes, des femmes et pour assurer une meilleure représentation des 24 communes de la Communauté urbaine

- **30 personnalités qualifiées**

Cette liste serait établie en prenant appui sur la base des membres actuels du Conseil et élargie à d'autres personnalités qui, en lien avec leurs fonctions actuelles ou passées, concourent au développement et à l'attractivité du territoire.

Cette nouvelle composition du Conseil (le nombre n'est qu'indicatif) s'appuierait sur un principe de base : rechercher la participation plutôt que la représentation. L'organisation du travail s'appuierait sur des groupes thématiques et transversaux.



► **Dans ses missions :**

Les missions actuelles du Conseil pourraient être renforcées sur plusieurs points :

- **des saisines plus nombreuses**
Le concours du Conseil pourrait être sollicité plus souvent par la Communauté urbaine, à la fois sur des grands projets mais aussi sur des questionnements plus généraux.
- **l'animation du débat sociétal**
La durée de vie, les technologies d'information, les médias, la mobilité, l'environnement... "impactent" l'évolution du territoire et les politiques publiques. Un lieu ouvert d'information, d'animation et de débat citoyen autour de ces questions est indispensable. Le Conseil peut renforcer ce rôle.
- **l'innovation en matière de concertation**
Le Conseil de développement peut être utilisé davantage pour animer une concertation légale souvent minimale. Il faut favoriser l'expression des habitants plutôt que la bloquer par des procédures inadaptées. Le Conseil peut être un lieu d'invention de nouvelles pratiques qui accompagnent les dispositifs légaux.
- **une nouvelle relation avec les autres instances de démocratie participative**
Un lien avec ces instances (conseils de quartiers, de jeunes, d'anciens...) pourrait être établi pour créer des passerelles et faciliter l'approche de certains projets.
- **le développement et l'utilisation des nouveaux réseaux d'information**
Le développement de nouveaux médias d'information (audio-visuel, web, mobiles..) rend possible la diffusion et l'actualisation des connaissances.
Il faut investir ces moyens de communication, anticiper l'utilisation qui en est faite pour développer de nouveaux réseaux d'information participant à la fois à l'animation du territoire et à l'expression de ses habitants.



► **Dans sa relation avec les élus :**

Plusieurs dispositifs pourraient améliorer la relation avec les élus et permettre une meilleure prise en compte des propositions du Conseil :

- **une intervention annuelle devant le Conseil communautaire**
Ce serait l'occasion de faire le point sur les travaux et propositions du Conseil, d'avoir un débat et de recueillir les demandes des élus.
- **des interventions devant les Conseils municipaux**
Ce serait l'occasion d'améliorer et de développer le contact et la connaissance de l'ensemble du territoire.
- **une séance bisannuelle associant élus de la C.U. et membres du Conseil**
Ce serait l'occasion, à partir d'un thème choisi, d'organiser un grand débat citoyen et de faire une manifestation conviviale.



PROPOSITION 2

Mettre en oeuvre une Conférence Citoyenne du “Grand Nantes”

Pour tenir compte de l'évolution des territoires vécus, une Conférence citoyenne territoriale annuelle serait organisée associant tous les Conseils de développement de l'aire urbaine et du périmètre du SCOT.

Les objectifs premiers de cette Conférence seraient :

▶ **une meilleure expression des habitants du bassin de vie**

Il faut un espace d'échanges pour identifier l'attente sociale des nouveaux territoires, indépendamment des frontières administratives.

▶ **l'animation citoyenne territoriale**

Les projets de la Communauté urbaine ont un impact au-delà des 24 communes. Un nouveau mode d'animation du bassin de vie réel est à inventer pour favoriser l'adhésion plutôt que le rejet.

▶ **préfigurer une nouvelle gouvernance**

Il s'agit d'accompagner auprès des citoyens le travail d'animation fait par l'AURAN au niveau des élus et d'aider ces derniers à imaginer de nouveaux dispositifs d'approches des grands enjeux.

Des groupes de travail transversaux, en coopération avec l'AURAN, pourraient être créés au sein de cette Conférence.



PROPOSITION 3

Conforter un réseau régional et interrégional

À partir de l'acquis des Conseils de Nantes, Angers, St Nazaire, Rennes, la Roche/Yon qui ont déjà produit des travaux communs avec l'appui des Agences d'urbanisme, un réseau régional des Conseils de développement pourrait être structuré pour :

- ▶ la production de travaux liés à la stratégie territoriale
- ▶ l'organisation de "débat-échanges-séminaires"
- ▶ la mise en oeuvre permanente d'un dialogue citoyen

Ce réseau, avec le concours des agences d'urbanisme, pourrait constituer un atout majeur pour la constitution d'un espace de mobilisation à l'échelle de l'Europe.